

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MEDOC ATLANTIQUE**

Siège :  
9 Rue du Maréchal d'Ornano  
33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.73.29.26



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019  
D17102019/134**

**PRESIDENT :** Xavier PINTAT

**ETAIENT PRESENTS :**  
**Membres titulaires :** Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Laurent PEYRONDET, Véronique CHAMBAUD, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL, Jean Luc PIQUEMAL, Dominique FÉVRIER, Alain BOUCHON, Pascal ABIVEN, Isabelle LAPALU, Hervé CAZENAVE, Pascale MARZAT, Sylvie LAVERGNE, Jean-Jacques LAOUÉ, Bernard BESSAC, Marie-Hélène GIRAL, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRAIL, Marie-Dominique DUBOURG, Anne WISNIEWSKI, Tony TRIJOLET, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Alfred AUGEREAU

**ETAIENT REPRESENTES :** Jean Bernard DUFOURD (pouvoir à Jean-Jacques LAOUE)  
Jacques BIDLUN (pouvoir à Alfred AUGEREAU)  
Marie LASSERRE (pouvoir à Jean-Marc SIGNORET)  
Barbara FRANCOIS (pouvoir à Pascal ABIVEN)  
Gilles CHAVEROUX (pouvoir à Jean-Pierre DUBERNET)

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :** Gilles COUTREAU, Pierre JACOB, David LAFOSSE, Jérémy BOISSON

Membres suppléants remplaçants  
un membre titulaire

**Membres suppléants :** Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Isabelle LAPALU

-----  
**Objet :** PARTICIPATION AUX FRAIS DE LOCATION DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE DE LACANAU

**Rapporteur :** Laurent PEYRONDET, 1<sup>er</sup> Vice-président

**Vote :** UNANIMITE

La Communauté de Communes Médoc Atlantique est à nouveau sollicitée par la Gendarmerie de Lacanau, pour participer financièrement à la location de structures modulaires à usage exclusif de bureaux, en raison de l'exiguïté des locaux qui génère des conditions difficiles de travail tant pour le personnel que pour le public accueilli.

Les modalités de calcul et de versement de cette participation financière sont déterminées par une convention conclue entre la Communauté de Communes, les communes de Brach, de Saumos, du Temple, du Porge et le commandement de la Gendarmerie.

La répartition des coûts de location tient compte de la population municipale de chaque collectivité (Insee 2015).

Il est rappelé que le dispositif a été mis en place depuis 2013, dans l'attente d'un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Lacanau.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'une part, de reconduire ce dispositif de mutualisation pour 2020, en indiquant que le calcul de la participation de la Communauté de Communes Médoc Atlantique interviendra en additionnant les seules populations de Carcans, Hourtin et Lacanau.
- D'autre part, d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière relative à la location de structures modulaires dont le montant est fixé dans la convention (2 433 € pour la Communauté de Communes Médoc Atlantique).

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 10/10/2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- OUI l'exposé du rapporteur,

### DÉCIDE :

- D'une part, de reconduire ce dispositif de mutualisation pour 2020, en indiquant que le calcul de la participation de la Communauté de Communes Médoc Atlantique interviendra en additionnant les seules populations de Carcans, Hourtin et Lacanau.
- D'autre part, d'autoriser le Président à signer la convention de participation financière relative à la location de structures modulaires dont le montant est fixé dans la convention (2 433 € pour la Communauté de Communes Médoc Atlantique).

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 33

Vote : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT À SOULAC SUR MER, le 17 OCTOBRE 2019



LE PRÉSIDENT

Xavier **PINTAT**  
Maire de Soulac-sur-Mer  
Sénateur Honoraire de la Gironde